



La consultation « Vers une nouvelle approche d'intervention en habitation » tenue à l'automne 2016 par la Société d'habitation du Québec a été l'occasion de réunir les partenaires impliqués dans la réalisation du portrait de l'habitation en Mauricie : Bilan, besoins et perspectives¹ réalisé en 2010. Cette rencontre fut l'occasion de faire le point sur l'évolution du dossier et de réitérer que l'habitation est une préoccupation commune à nos territoires. Le Consortium en développement social de la Mauricie a également voulu connaître les projets réalisés dans les territoires et mieux comprendre les enjeux actuels en matière d'habitation. En plus de l'enjeu de l'insalubrité des logements qui a mené au projet « Ensemble et bien logé! », les organisations provenant de différents secteurs d'activités (communautaire, municipal, public, parapublic, philanthropique) ont reconnu que le logement social, communautaire et à coût accessible est toujours prioritaire.

Plus précisément, **l'accès aux programmes publics en matière de logement social et communautaire a été identifié comme l'un des leviers de développement territorial et régional. L'une des préoccupations est de mieux connaître les programmes publics de manière à les utiliser aux bénéfices de notre région.** Cet état de situation contient des informations sur l'utilisation des principaux programmes publics en matière de logement social et communautaire, dont Allocation-logement qui est l'un des programmes les plus simples, mais méconnu des ménages.

Points de repères :

- Le **logement social** est un logement subventionné par l'État; exemple les habitations à loyer modique (HLM). Le coût du loyer est fixé à 25 % du revenu du ménage.
- Le **logement communautaire** est un logement à responsabilité collective en partie subventionné par l'État; exemple les coopératives et les habitations à but non lucratif.
- Le **logement abordable** est le logement dont le coût, incluant les frais d'assurances, d'électricité et de chauffage, est accessible selon les critères du programme fédéral/provincial, i.e. ne dépassant pas 30 % du revenu du ménage avant les impôts.
- Le **programme de supplément au loyer** comble la différence entre le 25 % du revenu et le loyer réel et peut aussi s'appliquer dans le logement privé.
- Le programme **Allocation-logement** offre une compensation (maximum 80 \$/mois) aux ménages qui consacrent une part trop importante de leur budget au loyer.

La situation du logement social, communautaire et à coût accessible en Mauricie

| Nombre de logements sociaux, communautaires et abordables | Ensemble du Québec | | | Mauricie | | |
|---|--------------------|----------------|----------------|--------------|--------------|----------------|
| | 2010 | 2015 | Variation | 2010 | 2015 | Variation |
| Habitations à loyer modique (HLM) | 73 452 | 74 066 | + 1,0 % | 2 960 | 2 960 | 0 |
| Programme supplément au loyer (PSL) | 21 472 | 27 092 | + 26,2 % | 486 | 519 | + 6,8 % |
| Logement abordable Québec (LAQ) | 8 466 | 8 563 | + 1,2 % | 299 | 299 | 0 |
| AccèsLogis Québec (ACL) | 17 944 | 28 340 | + 57,9 % | 567 | 662 | + 16,8 % |
| Total (certaines données se retrouvent dans plus d'un programme) | 112 761 | 122 739 | + 8,9 % | 4 312 | 4 440 | + 3,0 % |

Note : La SHQ n'intervient pas sur les réserves indiennes, ni sur le territoire Cris et le village Naskapis (Kawawachikamac).

Source : Société d'habitation du Québec, compilation à partir des données de l'Institut de la statistique du Québec

¹ <http://www.consortium-mauricie.org/enjeux/habitation>

Plusieurs écrits² mentionnent que le coût du logement et la part du revenu des ménages qui y est consacrée comptent parmi les principaux facteurs qui déterminent la pauvreté. À l'inverse, le fait d'avoir un logement à coût accessible augmente la capacité des ménages à faible revenu de sortir de la pauvreté et d'améliorer durablement leur qualité et leurs conditions :

- Augmentation du revenu disponible pour acheter des biens essentiels
- Meilleure alimentation et sécurité alimentaire
- Participation à l'économie, à l'achat local et aux services à proximité
- Maintien des personnes âgées et des familles dans leurs communautés et/ou quartiers
- Création d'un milieu de vie propice à l'insertion sociale, professionnelle et la réussite éducative
- Participation sociale et citoyenne favorisée
- Contribution à la mixité sociale, à la réduction des préjugés et de la discrimination envers les personnes et les familles. Par exemple, femmes, autochtones, familles monoparentales, personnes à faible revenu, minorités racisées, personnes ayant des limitations physiques ou un problème de santé mentale, etc.

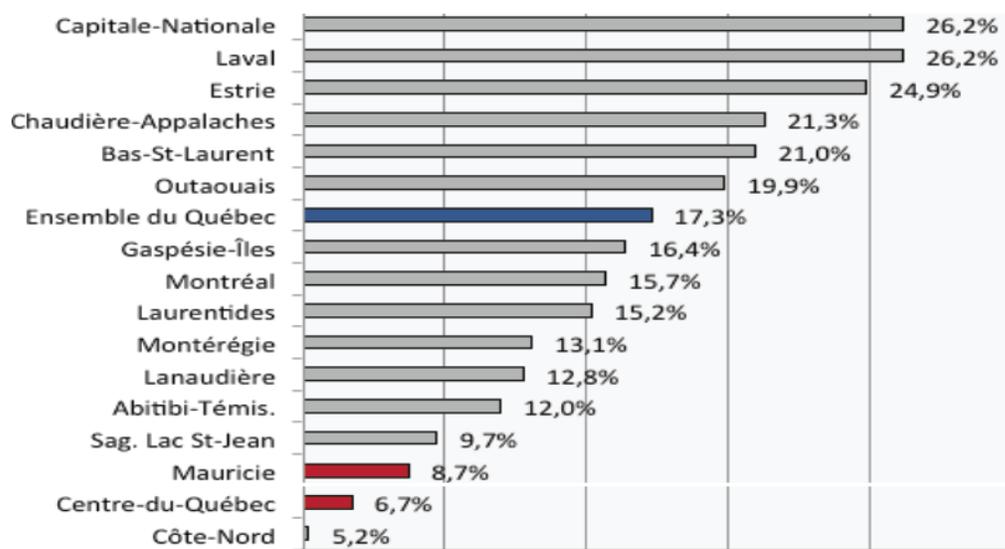
Qu'en est-il de la situation en Mauricie?

La Mauricie est l'une des régions où la proportion des familles à faible revenu est des plus élevées au Québec, avec un taux de 8 %. Les personnes seules sont exclues de ce chiffre. C'est donc 20 % des personnes de la Mauricie qui sont à faible revenu et il n'y a que la région de Montréal où ce taux est plus élevé³. En Mauricie, le nombre des ménages locataires qui consacrent une part trop importante de leur revenu pour se loger demeure élevé. Face à ce constat, le logement social, communautaire et à coût accessible devient très important.

| Ménages locataires consacrant | + de 30 % | + de 50 % | + de 80 % | revenu médian | loyer médian ⁴ |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|------------------|---------------------------|
| La Tuque | 545 28,1 % | 235 12,1 % | 105 5,4 % | 22 801 \$ | 424 \$ |
| Shawinigan | 3 600 35,6 % | 1 320 12,8 % | 375 3,6 % | 23 677 \$ | 458 \$ |
| Trois-Rivières | 10 220 37,4 % | 4 530 16,6 % | 1 820 6,7 % | 26 637 \$ | 533 \$ |
| Province de Québec | 479 750 36,8 % | 227 835 17,5 % | 108 475 8,3 % | 32 118 \$ | 643 \$ |

En raison des grands besoins, le nombre de logements sociaux, communautaires et à coût accessible est insuffisant. Le tableau suivant signale qu'en Mauricie la progression est plus faible qu'ailleurs au Québec.

Augmentation du nombre de logements sociaux, communautaires et à coût accessible selon les régions du Québec, 2006 à 2015⁵



² Réseau québécois des OSBL d'habitation, Le droit au logement au coeur de la lutte à la pauvreté, février 2017

² FOREST, Danielle, Stéphanie Milot, Lise St-Germain et Sandy Torres (2016). Le logement social et communautaire dans la dynamique territoriale : retombées socioéconomiques des projets d'habitation AccèsLogis au Québec

³ Institut de la statistique du Québec, août 2016, compilation CEPE

⁴ FRAPRU, Dossier noir sur le logement et la pauvreté, à partir de l'Enquête nationale auprès des ménages, menée en 2011

⁵ Institut de la statistique du Québec, mars 2017

Selon le tableau précédent, la donnée pour la Mauricie correspond à la réalisation d'un à deux projets AccèsLogis par territoire de MRC/Villes de 12 à 15 unités chacun. Par ailleurs, l'absence d'indexation, le manque de souplesse et la difficulté à trouver la contribution du milieu expliqueraient en partie l'insuffisance de logement social, communautaire et à coût accessible.

Allocation-logement : un programme méconnu ⁶

Le Consortium en développement social de la Mauricie et ses partenaires croient qu'il est possible d'agir sur le logement à coût accessible en diffusant de l'information sur le programme Allocation-logement. L'Allocation-logement est une aide financière directement accordée aux ménages à très faible revenu. L'aide est en moyenne d'environ 58 \$ pour un maximum de 80 \$ par mois.

Dans la région, 4 430 familles avec enfant, 800 couples sans enfant (dont un des deux membres a plus de 50 ans) ont un revenu inférieur à 25 778 \$ et 14 000 personnes de 50 ans et plus vivant seules ont un revenu inférieur à 16 480 \$. On estime donc que **19 000 ménages seraient admissibles** à l'Allocation-logement ⁷. L'estimation du nombre de ménages admissibles comparé au nombre de bénéficiaires présente un écart d'une douzaine de milliers de ménages non aidés.

D'après les données compilées par le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRA-PRU), le nombre de ménages ayant bénéficié d'Allocation-logement a diminué de 34,5 % entre les années 2000 à 2014. La baisse est marquée chez toute la population admissible à l'exception des couples aînés.

Variation du nombre de bénéficiaires d'allocation-logement en Mauricie 1997-2010

| Région administrative | Nombre de bénéficiaires 1997-1998 | Nombre approximatif de bénéficiaires 2009-2010 | Baisse du nombre de bénéficiaires 1997-1998 et 2009-2010 |
|-----------------------|-----------------------------------|--|--|
| Mauricie | 5 564 | 4 037 | 27,4 % |
| Province | 155 333 | 106 452 | 31,5 % |

Depuis le 1^{er} octobre 2015, les personnes de 50 ans et plus ont accès au programme Allocation-logement. L'**absence de publicité** explique que des personnes et des familles ayant droit à l'aide financière n'en font pas la demande étant donné qu'elles ne connaissent pas le programme. La Société d'habitation du Québec prévoit que les personnes et les ménages admissibles contactent Revenu Québec afin d'obtenir le formulaire, le remplir et le retourner avec les documents exigés.

Des solutions proposées : La **démarche administrative** pourrait être **simplifiée** en inscrivant automatiquement la demande lors de la **déclaration d'impôt**, tel que pour les programmes précédents Logirente et la prestation spéciale Allocation-logement pour les personnes prestataires de la sécurité du revenu. Les cliniques d'impôt organisées dans les organismes communautaires et le privé pourraient ainsi mieux soutenir les demandeurs. En somme, le programme Allocation-logement pourrait être une **mesure universelle** de soutien, aux personnes et aux ménages en difficulté, complémentaire au logement social et communautaire qui offre une aide plus complète. Pour connaître tous les critères d'admissibilité :

http://www.habitation.gouv.qc.ca/allocation_logement/details_relatifs_a_ladmissibilite_au_programme_allocation_logement.html

Le Consortium en développement social de la Mauricie souhaite favoriser la **circulation de l'information** auprès des partenaires territoriaux afin de permettre aux personnes et aux familles qui en ont besoin d'y avoir accès.

⁶ Comité logement Trois-Rivières, bulletin Mars 2016

⁷ CIUSSS-MCQ, à partir des données de l'Enquête nationale auprès des ménages, menée en 2011

Conclusion

Le logement social, communautaire et à coût accessible est un moyen concret de lutter contre les effets de la pauvreté et de l'exclusion sociale, de favoriser l'occupation des territoires et de soutenir la participation sociale et citoyenne. Force est de constater que les besoins sont encore très grands et qu'ils interpellent tous les acteurs en mesure d'agir. Il s'avère par conséquent important de continuer à travailler ensemble afin que la population et les territoires de la Mauricie bénéficient de logements à coût accessible, de qualité et salubres dans une volonté de développement durable.

Des partenaires ont d'ailleurs des projets inspirants portant sur l'accessibilité universelle, l'accès d'un guichet unique pour le logement subventionné et l'accès à la propriété. Des projets qui sont soit sur la planche de travail, en planification ou en cours de réalisation. Les annonces des gouvernements fédéral et provincial et la perspective d'un plan de lutte contre la pauvreté devraient permettre de soutenir le développement de l'habitation sociale et communautaire. La politique gouvernementale de prévention en santé, qui engage plusieurs ministères du Québec, souligne aussi l'importance de l'habitation pour la qualité de vie de la population.

À l'automne, nous mobiliserons les partenaires des territoires afin de partager l'information et de mieux faire connaître les programmes, notamment Allocation-Logement. Les réflexions sur des actions collectives peuvent alimenter de nouveaux projets structurants dans les territoires ruraux et urbains de la Mauricie.

Soyons créatifs, donnons-nous le goût d'agir, tissons des liens et arrimons les projets et initiatives avec les programmes pertinents. La conjoncture évolue. Assurons-nous de maintenir les acquis et d'obtenir les meilleures retombées possibles pour les communautés de la Mauricie en fonction des programmes existants et des investissements à venir.

Annonces de janvier 2017 des gouvernements fédéral et provincial (financement sur deux ans) :

- ◇ 48,4 millions de dollars pour appuyer la construction, la réparation et l'adaptation de logements abordables pour les aînés;
- ◇ 22,2 millions de dollars pour soutenir la construction et la rénovation de centres d'hébergement et de maisons de transition pour les victimes de violence familiale;
- ◇ 94,5 millions de dollars pour aider à répondre à la demande de réparations à mesure que le parc de logements sociaux vieillit et pour accroître l'efficacité énergétique et réduire la consommation d'énergie et d'eau;
- ◇ 242,4 millions de dollars dans le cadre de l'engagement de doubler le financement actuel de l'entente Investissement dans le logement abordable au Québec.